

JO

DEPARTEMENT D'ABIDJAN

PREFECTURE D'ABIDJAN

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline -Travail

N° /PA/CAB

COMMUNIQUE

Par courrier en date du 25 juillet 2025, signé de Monsieur DAMANA Adia Pickass, Coordonnateur Général du Comité Opérationnel, le Front Commun PPA-CI/PDCI-RDA porte à la connaissance du Préfet du Département d'Abidjan, l'organisation le samedi 02 août 2025 à partir de 8H, d'une marche pacifique partant du carrefour SOLIBRA à Marcory avec pour point de chute la Place de la République au Plateau.

Conformément aux prérogatives que lui confère sa qualité d'Autorité de police administrative, le Préfet d'Abidjan a convié les organisateurs de cette manifestation, le mardi 29 juillet 2025 à 10h, à son Cabinet, en vue d'un examen concerté des conditions d'exercice de cette liberté publique.

Au terme des échanges qui ont meublé cette rencontre, il a été mis en avant d'une part, les réels désagréments que causerait cette marche aux usagers du Boulevard Félix Houphouët Boigny, ainsi que les risques à occuper la place de la République, située à quelques mètres du Palais de la Présidence de la République ;

d'autre part l'insuffisance de l'effectif des Forces de Sécurité, pour assurer un encadrement efficace de ladite marche, en raison du fort déploiement de celles-ci à cette date à Bouaké, dans le cadre de leur participation à la célébration du 65^e anniversaire de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire.

En conséquence de ce qui précède, la marche projetée du samedi 02 août 2025 par le Front Commun PPA-CI/PDCI-RDA est annulée.

Le Préfet du Département d'Abidjan réitère son entière disponibilité à accompagner dans son Département, l'exercice des libertés, dans le strict respect des lois de la République.

Fait à Abidjan, le

**Le Préfet de Région,
Préfet du Département d'Abidjan**

ANDJOU Koua
Préfet Hors Grade